



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

INTERCO
SPP

APPEL à la grève

La Cfdt maintien son préavis de grève pour le 5 novembre 2013 pour l'ensemble du personnel de la Petite Enfance

La Cfdt a été reçue ce jour par l'administration qui a méprisé et bafoué en les qualifiant de « machin indigne » les légitimes revendications des personnels portées par la Cfdt.

La Cfdt condamne le déni et la négligence de la Municipalité dans la résolution des problèmes de la petite enfance et vous appelle à vous mettre massivement en grève et à vous mobiliser pour le rassemblement place de l'Hôtel de Ville le mardi 5 novembre 2013 à 9h.

Les revendications portées ce jour par la Cfdt

Revalorisation catégorie C

- **ATEPE**
 - Revalorisation de l'IAT 2 en la doublant (au minimum +50€ par mois) ce qui représenterait un montant moyen d'IAT2 de 1000€, contre 485€ de montant actuel moyen annuel.
 - Création d'une prime spécifique de 100€ au titre de la polyvalence et des difficultés de l'exercice de leur mission, soit un montant annuel moyen de 1200€.
 - Accès automatique et immédiat à l'échelle 4 pour toutes les ATEPE titulaires du CAP petite enfance.
 - Déroulement de carrière sur un emploi fonctionnel C+
 - Reconnaissance du CAP cuisine et création d'une spécialité dans le corps des AT (la Cfdt porte la même revendication pour les AT collègues et les personnels des caisses des écoles).
 - 15 points de NBI pour les ATEPE assurant les formations HACCP.
- **AP**
 - Revalorisation de l'indemnité spécifique AP bloquée depuis sa création en 1989, attribution d'un montant mensuel moyen de 100€ contre 30€ actuellement.
 - Accès à la catégorie B dans le corps des Moniteur Éducateurs par examen professionnel (corps déjà existant).

Revalorisation catégorie B

- IFRSTS pour toutes les EJE (propositions CFDT),
- Passage en catégorie A : la ville doit porter de manière active, appuyée et efficace la revendication au niveau national (DGCL, DAFP, CNFPT....),
- Sortie des EJE des normes d'encadrement des enfants,
- Elargissement de la revalorisation de l'IFRSTS aux responsables non logés.

Revalorisation catégorie A

- Référence à l'hospitalière pour les cadres de santé médico-sociaux, qui va être mise en place en 2015, avec une forte revalorisation indiciaire.

Prime d'encadrement

- 120€ mensuel pour les responsables (actuellement 50€),
- 100€ mensuel pour les adjointes (actuellement 40€)

Moyens supplémentaires pour la mise en œuvre du schéma directeur de PMI

- 2 SMS par territoire,
- 5 sages-femmes,
- 1 psychologue pour 8 établissements,
- 1 psychomotricien pour 8 établissements,
- Pourvoir aux postes vacants de médecin de secteur,
- Création d'un volant de remplacement de puéricultrices,

Reconnaissance professionnelle et conditions de travail

- Possibilité de paiement des heures supplémentaires comme cela se fait dans les autres directions de la ville,
- Retour au binôme pour les postes aménagés,
- Une journée annuelle de prévention hygiène sécurité au travail.



**Rassemblement
mardi 5 novembre à 9h
place de l'Hôtel de Ville**

